

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-braun-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ae5761b8add22645e5344cc8>

Date d'obtention : 2026-03-27 15:52:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

S'assurer de la provenance de la demande initiale et m'assurer que la situation provient directement d'un élève de mon école (non de son parent ou autre personne). L'élève doit être la victime ou le témoin d'une situation ou un élève qui s'autodévoile avoir partagé des photos (ce qui est plus rare). Suite à mon évaluation initiale, je prends la décision ou non de faire la trousse Sexto. Dans le cas que je ne puisse pas faire la trousse sexto, j'oriente la personne vers les bonnes ressources (ex: un parent sans la présence de son enfant vers le poste de police). Lorsque j'applique la trousse sexto, je m'assure de au mieux de mettre l'élève à l'aise et démontrant une attitude chaleureuse. Je m'assure de recueillir le plus d'information possible sur la situation et sur le contenu des images partagées tout en respectant les normes légales (ne pas voir la photo). Je m'assure de prendre les cellulaires de chaque personne impliquée dans la situation (victime et témoins). Par la suite, je vais rencontrer le ou les élèves qui ont partagé les photos et saisir leur cellulaire. Dépendamment de la nature de l'événement, j'utilise la trousse sexto dans le cas d'un acte impulsif. Dans le cas d'un acte malveillant, je ne remplis pas la trousse. Une fois que les trousses sont remplies, je contacte le service de police pour leur remettre le tout. Une fois remis, les policiers s'occuperont du reste de l'enquête.

Dans le cas d'une non-collaboration, je contacte le service de police avec les infos que j'ai reçu et ces derniers feront les démarches nécessaires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il existe plusieurs gravités d'événements, mais le processus en reste le même. Ce n'est pas à moi d'en juger la gravité, je ne fais que recueillir l'information sans jugement et sans égard. L'information peut provenir de plusieurs sources, c'est à moi d'en départir ce qui requiert la trousse Sexto ou d'une déposition au poste de police. J'en retiens que ce n'est pas parce que l'événement semble plus simple qu'elle ne crée pas autant de détresse auprès des victimes et témoins qu'une situation plus complexe. Il ne faut jamais minimiser les situations, l'accueil et la bienveillance auprès des élèves dans une situation pourrait démontrer une confiance envers nous et d'autres élèves pourraient venir demander de l'aide alors qu'il ne l'aurait pas fait si mon accueil avait été plus mécanique. Je dois également prendre le temps de bien faire les étapes sans brusquer les élèves tout en étant efficient.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La partie où je vais devoir recueillir les détails des photos/vidéos des victimes ou des témoins. C'est délicat d'inviter l'élève à décrire une photo où il se trouve dans une position vulnérable. L'élève peut être confronté par de la honte, culpabilité, gêne. Ma position d'intervention doit s'adapter rapidement tout dépend de comment l'élève se sent devant moi.